



Divorce à quoi ai-je droit? situation précaire...

Par **amanite**, le **15/05/2010** à **23:47**

Bonjour,

Mon mari demande le divorce au bout de 2 ans de mariage (sans contrat de mariage). Nous n'avons pas d'enfant. Alors que nous étions déjà ensemble et en projet mariage, il a acheté (à crédit) une maison que nous souhaitions rénover. 1an plus tard nous nous mariions.

J'avais un emploi en cdi et participais très largement aux travaux (nous avons passé 3 ans non stop à bosser, soirées, we et vacances), financièrement également d'ailleurs. Il y a 6 mois je quitte mon emploi (rupture conventionnelle) pour être disponible pour le suivre (il souhaite partir en déplacement à l'étranger et nous sommes en projet bébé avec de gros soucis...).

Bilan : je touche les assedics (650€), je n'ai plus la moindre économie (j'ai tout investi dans la maison qui n'est pas la mienne), je n'ai plus de voiture (j'avais une voiture d'occasion mais fiable que nous avons revendue lorsque nous avons acheté une voiture neuve il y a quelques mois, car son ancienne voiture à lui était invendable). Je précise qu'il gagne 3100€ net par mois.

A quoi puis-je prétendre?

je compte bien retrouver un emploi, mais en attendant je ne peux même pas prendre un appartement avec mes assedics. Quant à sa vieille voiture, elle ne me tiendra peut-être même pas 1an. Et tout ce temps et cet argent que j'ai investi dans SA maison. Ce job que j'ai lâché sur sa demande...

Je suis perdue, aidez-moi svp, cordialement.

Par **Upsilon**, le **16/05/2010** à **16:13**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

Première bonne nouvelle, étant mariés sous le régime de la communauté, ce régime vous sera extrêmement favorable lors du partage de vos biens.

En appliquant concrètement les règles de la communauté à votre situation:

1°) Les comptes de Monsieur devront être divisés en deux.

2°) Durant toute la durée de votre mariage, le remboursement du crédit personnel de Monsieur au titre de sa maison donne lieu à récompense au profit de la communauté. Cela signifie que si 10.000 Euros ont été remboursés durant le mariage, vous pouvez prétendre à récupérer 5.000,00 Euros (par exemple, sur les comptes).

3°) Les travaux réalisés, s'ils apportent une plus value à la maison, vous bénéficieront également à hauteur de la moitié.

4°) VOus devriez également pouvoir prétendre à une prestation compensatoire, selon volonté du juge et sur demande de votre avocat.

Prenez contact avec un notaire qui vous répètera mot pour mot ce que je viens de vous dire.

Ensuite, voyez le divorce le plus adapté à votre situation: Etes vous d'accord tous les deux pour divorcer ?

Par **amanite**, le **16/05/2010** à **18:14**

Bonjour,

Tout d'abord merci de votre réponse.

Cela me rassure déjà un peu.

Par contre les comptes de monsieur sont à son nom uniquement, à l'exception de notre compte joint. Mais ce dernier est vidé régulièrement vers les comptes de mon mari. En plus que faire s'il décide de tout virer chez ses parents pour que rien ne lui soit réclamé?

Pour la maison effectivement, les travaux effectués apportent une plus-value, puisqu'à achetée à 150000€, il souhaite la revendre au moins 200000€ dans quelques mois.

La voiture que nous avons achetée il y a 3 mois nous appartient aussi pour moitié dans ce cas?

Pour ce qui est de divorcer il est clair que je ne suis pas vraiment partante mais comme mon mari n'a plus le moindre sentiments à mon égard, cela ne donne pas envie de s'éterniser dans cette relation. Et puis que gagnerais-je à refuser le divorce si ce n'est que ça me laisserait effectivement le temps de retrouver un emploi?

Vous me dites d'aller voir un notaire pour me renseigner... savez-vous s'il est possible d'avoir des renseignements complets personnalisés "gracieusement". Je n'ai absolument pas les moyens de payer un conseiller.

Encore merci